

Egypte : à toute mosquée doit correspondre une église...



Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 13 mars 2022

L’Egypte est l’un des pays où les chrétiens sont persécutés. Il figure à la 20e place dans la liste 2022, établie par l’association Open Doors, des 50 États dans lesquels le niveau de persécution contre les fidèles est extrême ou très élevé. Près de 90% de la population du pays est musulmane sunnite. Les chrétiens, majoritairement coptes, sont un peu plus de 16 millions sur un total de 104 millions.

Cependant, contrairement à d’autres pays islamiques, les chrétiens égyptiens peuvent de plus en plus compter [sur le soutien concret du président](#) de la république Abdel Fattah al Sisi et de son gouvernement.

En février, dans le cadre du programme de développement urbain lancé dans le pays, chaque nouveau quartier urbain devra avoir une église, conformément au plan directeur, quel que soit le nombre de chrétiens qui pourront l’utiliser. Lors d’une récente rencontre avec les membres du gouvernement chargés des projets urbains, le président a exprimé son engagement à garantir la liberté de culte à tous les citoyens égyptiens, y compris les minorités :

« là où il y a une mosquée, il doit y avoir une église. Et si l’église à construire ne sera fréquentée que par une centaine de personnes, elle doit être construite de toute façon. Ainsi, personne ne devra se réunir dans un appartement et présenter cette maison privée comme une église ».

Le patriarche copte orthodoxe Tawadros II a souligné lors de la messe d’inauguration de l’église dédiée à la Sainte Vierge Marie d’Égypte à El Salam City, un quartier résidentiel proche du Caire :

“C’est bien que les dirigeants politiques s’engagent à assurer la présence d’au moins une mosquée et une église dans chaque nouvelle réalité résidentielle urbaine.”

Andrea Zaki, président de la communauté évangélique égyptienne, précise :

“La construction de lieux de culte à l’époque du président al Sisi a pris une importance nationale et ne sera pas oubliée dans l’histoire de l’Egypte moderne”.

En janvier 2021, suite à une décision du grand mufti d’Égypte Shawki Allam, le gouvernement a autorisé les musulmans à travailler ou à participer à la construction et à la restauration d’églises, ce qui était jusque-là interdit.

Retrouver l’intégralité de l’article en cliquant ici :

<https://www.lesalonbeige.fr/egypte-a-toute-mosquee-doit-correspondre-une-eglise-dans-un-pays-a-majorite-m>

13/03/2022 06:00